



Plainte pour menace de mort

Par **chris56**, le **03/05/2013** à **17:11**

Bonjour,

Il y a 5 mois j'ai adressé directement un courrier au procureur de la République du tribunal de grande instance concernant une plainte pour menace de mort.

Dans le dossier envoyé se trouvent les menaces reçues par écrit.

Depuis lors je n'ai encore rien reçu....

Est-ce un délai normal avant d'avoir une réponse ou bien ma plainte est classée sans suite :-(

merci d'avance pour vos avis / réponses

Chris

Par **Avocat Pénaliste**, le **03/10/2014** à **20:14**

Vous pouvez vous renseigner sur l'état d'avancement du traitement de votre plainte en appelant les services du parquet du tribunal destinataire.

<http://www.sba-avocats.com/>

Par **Avocat Pénaliste**, le **03/10/2014** à **20:14**

Vous pouvez vous renseigner sur l'état d'avancement du traitement de votre plainte en

appelant les services du parquet du tribunal destinataire.

<http://www.sba-avocats.com/>